

Tout savoir
SUR...

DÉCLIC RÉGULIER

Pour épargner
régulièrement

Qu'est-ce que DÉCLIC Régulier ?

DÉCLIC Régulier est un service de virements permanents de votre compte bancaire vers vos comptes d'épargne ou ceux de vos enfants.

Que permet-il ?

DÉCLIC Régulier est un service gratuit qui vous permet d'épargner régulièrement sur un livret ou un compte d'épargne. Ainsi, vous vous constituez progressivement une épargne, à votre rythme et en fonction de votre budget.

Comment fonctionne-t-il ?

- Vous demandez la mise en place de DÉCLIC Régulier soit en agence, soit en ligne sur Internet (virement permanent), soit par téléphone. Ce service est gratuit.
- Vous choisissez le produit d'épargne sur lequel vous souhaitez effectuer le virement, la périodicité de celui-ci et son montant. Tous les livrets et comptes d'épargne sont éligibles à DÉCLIC Régulier.
- Le montant des virements doit être au minimum de :
 - 15 EUR pour les Livret A, Livret Jeune, Livret Eurokid et Livret BFM Avenir ;
 - 45 EUR pour les Livret de Développement Durable, Livret d'Épargne Populaire, Compte Sur Livret, Livret Épargne Plus et Livret Sogémonde Epargne ;
 - 75 EUR pour le Compte Épargne Logement.
- La périodicité du virement peut être mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, semestrielle.
- La date du virement est libre, mais le 15 ou le 30 du mois sont vivement conseillés pour optimiser le calcul des intérêts.
- Vous avez la possibilité de modifier à tout moment la date, la fréquence et le montant de vos versements.
- Vous pouvez suspendre vos virements temporairement (pendant 12 mois maximum) si besoin.

Quels sont ses atouts ?

- **Un service qui facilite l'épargne :** les virements de votre compte bancaire vers vos comptes d'épargne sont automatiques. Vous vous constituez une épargne sans y penser.
- **Un service simple à mettre en place et souple à utiliser :** vous choisissez la périodicité, le montant et le produit d'épargne. Vous pouvez les modifier à tout moment.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique titulaire d'un compte bancaire Société Générale et d'un livret ou compte d'épargne chez Société Générale, quels que soient son âge et son lieu de résidence monétaire et fiscale.

Quel est son coût ?

Mise en place, suspension et fermeture sont gratuites.

DÉCLIC RÉGULIER

Vos questions/Nos réponses

Concrètement, comment fonctionne Déclic Régulier ?

Vous demandez à votre conseiller de réaliser des versements réguliers sur votre livret d'épargne. Par exemple 50 EUR tous les mois, le 30 de chaque mois, de votre compte bancaire individuel vers votre Livret A. Chaque 30 du mois, le virement sera donc effectué automatiquement quel que soit le solde de votre compte bancaire. Il faut donc bien veiller à ce que votre compte soit approvisionné à cette date et choisir une date de virement qui vous le garantisse (le jour suivant le versement de votre salaire par exemple).

J'ai un problème de trésorerie ce mois-ci, que puis-je faire ?

Vous pouvez contacter votre conseiller pour suspendre temporairement (1, 2, 3 mois...) les versements réguliers sur vos comptes d'épargne, dans la limite de 12 mois à partir du dernier virement réalisé. Cela vous laisse le temps de reconstituer la trésorerie sur votre compte bancaire.

Je souhaite épargner sur plusieurs livrets d'épargne à la fois, est-ce possible ?

Oui, vous pouvez mettre en place le service DÉCLIC Régulier sur autant de comptes d'épargne que vous souhaitez. Chaque service est propre à un compte d'épargne ; vous devrez dans ce cas mettre en place autant de services que de comptes. Ceci vous donne la possibilité de personnaliser les conditions de virement pour chaque compte.